

Formation Cnfpt : les meilleures formations pour devenir agent territorial

Le sommaire de l'article

- *La formation continue des agents publics : un enjeu majeur pour l'avenir de la fonction publique*
- *La formation continue, une obligation pour les fonctionnaires ?*
- *Les différents types de formation continue proposés par le CNFPT*
- *Comment s'inscrire à une formation continue du CNFPT ?*
- *Les aides financières possibles pour les formations continues du CNFPT*
- *Les témoignages de fonctionnaires ayant suivi une formation continue du CNFPT*

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est l'organisme chargé de la formation des agents territoriaux. Il propose une large gamme de formations, allant du CAP au master, pour permettre aux agents d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Les formations proposées par le CNFPT sont adaptées aux besoins des collectivités territoriales et permettent aux agents d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction. Elles sont également ouvertes aux candidats extérieurs aux collectivités territoriales.

Parmi les formations proposées par le CNFPT, on peut citer :

- Le CAP Agent territorial de première classe : il s'agit d'une formation de niveau CAP qui permet aux candidats d'accéder aux métiers de la fonction publique territoriale.
- La Licence professionnelle Métiers de l'administration et de la gestion des collectivités territoriales : cette formation permet aux candidats d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice des métiers de l'administration et de la gestion des collectivités territoriales.
- Le Master professionnel Métiers de l'administration et de la gestion des collectivités territoriales : cette formation permet aux candidats d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice des métiers de l'administration et de la gestion des collectivités territoriales.
- Le Master professionnel Métiers de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire : cette formation permet aux candidats d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice des métiers de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

- Le Master professionnel Métiers de la gestion des ressources naturelles : cette formation permet aux candidats d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice des métiers de la gestion des ressources naturelles.\r\n